|  |
| --- |
| **Moody’s : A1, Stable | Fitch : AA-, Stable | S&P : A+, Stable** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Points forts**   * **Rente pétrolière importante à des coûts de production faibles** * **Faible endettement public** * **Possède l’un des fonds souverains les plus importants au monde, qui détient un nombre exceptionnel d’actifs à l’étranger** | **Points faibles**   * **Hyperdépendance au secteur des hydrocarbures** * **Climat géopolitique régional relativement calme … mais pour combien de temps ?** * **Difficulté pour mener à bien des réformes** |

Rappels importants

**Invasion du Koweït par l’Irak de Saddam Hussein en 1990** pour des raisons historiques, économiques et financières (l’Irak était très endetté vis-à-vis du Koweït à la suite de la guerre Iran-Irak, l’Irak a reproché au Koweït de voler son pétrole, sa surproduction de pétrole diminuant ses revenus etc.).

**Petit pays** (18 000 km²) de **5,056 millions d’habitants (3,4 millions expatriée, 1,6 millions de nationaux)**, coincé entre l’Irak, l’Arabie Saoudite et l’Iran.

Le **Koweït est le seul pays n'ayant aucune ressource en eau douce générée à l'intérieur du pays**, tant en eaux de surface qu'en eaux souterraines, ce qui signifie que 100 % des ressources en eaux renouvelables du pays proviennent des pays voisins.

**Monarchie constitutionnelle** « incomplète », l’émir jouit d’un grand pouvoir malgré **l’existence d’une chambre des représentants élus, qui dispose elle-aussi de larges prérogatives** comme la mise en accusation des ministres (qui sont pour la plupart issus de la famille royale).

Actualité

Le vendredi 10 mai, **l’émir Mechaal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah émet l’ordre de dissoudre l’Assemblée nationale** et de suspendre certains articles de la Constitution pour une période n’excédant pas quatre ans, six semaines après les élections. Il accuse certains députés de chercher à interférer avec ses pouvoirs régaliens.

Cette suspension des activités du Parlement, **laisse une fenêtre à l’émir et au gouvernement pour mener à bien des réformes.**

Le Parlement, devait se réunir pour la première fois lundi 12 mai**, mais plusieurs députés ont refusé de participer au gouvernement.** La Constitution du Koweït exige qu’au moins un député détienne un portefeuille ministériel jusqu’à ce que la formation du gouvernement soit achevée, **mais le premier ministre désigné n’est pas parvenu à convaincre un seul député de participer.**

Contexte

Les querelles entre législatif et exécutif sont courantes, puisqu’il y a eu **13** **dissolutions depuis l’adoption du système parlementaire en 1962, dont la précédente remonte à l’année dernière.**

Les évènements de ces derniers jours sont le point culminant du long bras de fer entre cette chambre indocile où **l’opposition détient la majorité (29 sièges sur 50)** et le nouvel **émir cheikh Mechaal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah qui a occupé le poste de Prince héritier** et a assuré **l’intérim** du pouvoir pendant les **trois ans d’incapacité** de son demi-frère l’émir **Nawaf Al-Ahmad.**

Chambre des représentants est **dominée par l’opposition depuis trois législatures, composée d’élus indépendants pour la plupart (38) (les partis politiques sont interdits au Koweït) et d’autres qui affichent leur appartenance au mouvement salafiste (5) ou religieuse chiites (9), ou aux Frères musulmans (3).**

Contrairement aux autres pays du Golfe, **le Koweït n’a pas investi dans les infrastructures du pays** et s’est laissé distancé par Riyad, Abu Dhabi, Dubaï ou Doha. **Le traumatisme après l’épisode de l’invasion de 1990, la présence de l’Iran aux portes du pays et le blocage de la chambre des représentants qui soupçonne la corruption dans toute transaction en sont la cause.**

La **société koweïtienne n’est pas homogène** : **grande diversité religieuse** (un tiers de musulmans chiites) et l’épineuse **question des « Bidounes »**, des **Koweïtiens sans papiers et n’ayant pas d’existence légale du fait qu’ils ne se sont pas fait recenser dans les années 60, demeure**. Cette problématique concerne plusieurs centaines de milliers de personnes qui se retrouvent, de fait, sans existence légale ni droits (env. 300 000 personnes).

Faits économiques

Le modèle économique du pays est particulièrement **dépendant des hydrocarbures,** **membre de l’OPEP**, **possède 8% des réserves** **prouvées** mondiales de pétroles (**6e au classement mondial**), **10e au classement des producteurs.**

Cette rente pétrolière a permisde **développer un Etat-providence très généreux.** Ce système assure, à travers **un secteur public pléthorique (55% du PIB et plus de 80 % de l’emploi koweïtien salarié), un niveau de vie très élevé à la population.** Les subventions représentent 19% du total des dépenses de l’Etat, et les salaires de la fonction publique 60%.

La **hausse marquée des cours en 2022** a eu un **effet d’aubaine** qui lui a permis de **stimuler sa croissance**, (+8,9%), de **majorer son excédent courant** (36% du PIB), de dégager un **surplus budgétaire important** (une première en 9 ans).

Cette **dynamique s’est stoppée en 2023 à cause de la baisse des cours du pétrole**, et d’une réduction des quotas de production. L’activité s’est donc contracté cette année-là avec une évolution du PIB réel estimée à -0,6% par le FMI.

Cependant le **pays présente une structure qui est saine**, avec un **endettement public qui s’élève à 3,4% du PIB fin 2023**, un **taux de chômage à 2,65%** et une **inflation à 3,4%** en février 2024, un excédent courant structurellement élevé (21% du PIB en moyenne depuis 2018) principalement porté par les exportations (à 91% pétrolières).

**La Chine est le principal partenaire commercial du pays**, représentant 6,7 Mds USD d’importations vers le Koweït (soit 18,8% du total). Elle est aussi **depuis 2018 le premier client du pétrole brut koweïtien**, représentant plus du tiers du volume d’huile exporté.

Sur le plan des capitaux, le Koweït est **émetteur net d’investissements directs étrangers** (IDE) (+30 Mds USD), la **dette extérieure reste limitée, notamment comparativement au montant d’actifs détenus à l’étrangers** (principalement par le biais du fond souverain).

Le fond souverainkoweitien **est l’un des plus importants du monde,** le 5e mondial avec 846Mds USD d’actifs sous gestion : le **Kuwait Investment Authority** (KIA) qui est chargé de gérer les excédents budgétaires de l’Etat.

Le **projet de loi de finance prévoit une légère réduction du déficit publique** pour l’année à venir. A l’exception de l’année 2022 qui a été marqué par un excédent budgétaire, **le pays est en déficit tous les ans depuis 9 ans.**

Pour financer ce déficit structurel, **le gouvernement ne peut toujours pas émettre de nouvelle dette (absence de base légale)**, mais peut compter sur le fonds de réserve générale (géré par le KIA).

**Un projet de loi d’endettement, un plan de diversification des recettes fiscales et l’introduction d’un impôt sur les sociétés sont dans les tuyaux.**

Depuis 2007, **la banque centrale du Koweït maintient un régime d’ancrage du dinar koweïtien**, la monnaie à la plus forte dénomination du monde (1 KWD = 3,25 USD), à un panier de devises dont la composition est tenue secrète (dans lequel le dollar pèserait pour plus des 4/5).

**Programme « New Kuwait 2035 » à 125 Mds de dollars**, qui a pour ambition de transformer le pays en nouveau centre régional commercial, financier et touristique.

**Conclusion : Il n’y a pas de nécessité à modifier la limite établie. La dissolution du Parlement est un évènement commun dans la vie politique koweitienne et cela n’empêchera pas le pays de fonctionner. La suspension de certains articles de la Constitution pourrait même donner plus de marge de manœuvre à l’Emir et à son gouvernement pour mener à bien les réformes souhaitées.**

**Le Koweït étant un petit pays, sa situation dépend grandement de facteurs extérieurs parmi lesquels, les évolutions du cours du pétrole et la situation géopolitique régionale. Pour ce dernier point deux sujets principaux persistent : la guerre à Gaza qui jusqu’à présent n’a pas induit de recompositions géopolitiques majeures (hormis l’arrêt des processus de normalisation des relations entre Israël et les pays arabes) et la rivalité entre l’Iran et l’Arabie Saoudite, bien que nous nous trouvons dans un moment d’accalmie symbolisé par le rétablissement de leurs relations diplomatiques l’année dernière.**

*Rédigé le 22 mai 2024.*